PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 10 juillet 2024, à 18 h 33, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales, Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin Sainte-Victoire-de-Sorel

Denis Benoît Saint-Aimé

Alain Chapdelaine Saint-Roch-de-Richelieu Vincent Deguise Saint-Joseph-de-Sorel

Diane De Tonnancourt Yamaska Richard Gauthier Massueville

Marie Léveillée Saint-Gérard-Majella Michel Péloquin Sainte-Anne-de-Sorel

Patrick Péloquin Sorel-Tracy Richard Potvin Saint-David Gilles Salvas Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Est absent:

Sylvain Dupuis Saint-Ours

Sont également présents : M. François Chalifour, directeur général et greffiertrésorier, Me Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière, et Me Esther Gbesse, greffière adjointe.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance à 18 h 33.

2024-07-204 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-07-205

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX : MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT (RÈGLEMENTS NUMÉROS 432-2024, 433-2024 ET 434-2024)

Les membres prennent connaissance des sommaires décisionnels de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'examen de la conformité des règlements ci-dessous de la Municipalité de Saint-Robert :

- Règlement n° 432-2024 modifiant le Règlement de zonage n° 356-2011 afin de permettre l'usage I-2 dans la zone C-606;
- Règlement n° 433-2024 modifiant le Règlement de zonage n° 356-2011 afin de mettre à jour les limites de certaines zones de l'annexe B;
- Règlement n° 434-2024 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 347-2010 afin de permettre les industries à titre de fonction complémentaire dans l'affectation urbaine.

CONSIDÉRANT les sommaires décisionnels de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 432-2024, 433-2024 et 434-2024 de la Municipalité de Saint-Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-07-206

APPUI À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SOREL-TRACY POUR L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC DE L'ÉTÉ 2027

CONSIDÉRANT la mission des Jeux du Québec, qui vise à offrir un programme de manifestation sportive en continuum, permettant le développement de l'athlète et du sport, de l'initiation à la compétition;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy est un milieu candidat pour l'obtention de la finale des jeux du Québec de l'été 2027 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy et ses partenaires ont établi de façon incontestable et non équivoque, leur capacité technique à réaliser cet événement d'envergure provinciale ;

CONSIDÉRANT l'importance des legs qu'occasionneront les Jeux du Québec sur la structure sportive régionale, les infrastructures, le développement sportif et les saines habitudes de vie sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses spécifiques à la tenue des Jeux seront à la charge du comité organisateur des Jeux du Québec ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de tenir un tel événement et les retombées économiques en tourisme sportif pour la Montérégie, et particulièrement pour la MRC Pierre de-Saurel;

CONSIDÉRANT que plusieurs dépenses n'ont pas été réalisées au cours du dernier exercice financier;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la candidature de Sorel-Tracy pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec-Été 2027 et participe aux efforts de mobilisation régionale;
- participe financièrement à la réalisation des Jeux du Québec de l'été 2027 à la hauteur de 250 000 \$, conditionnellement à ce que le milieu de Sorel-Tracy soit l'hôte de cet événement;
- réserve et, le cas échéant, affecte cette dépense dans le surplus accumulé non affecté du budget 2023-2024.

	non allecte du b	uaget 2023-2024.
		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET
	PÉRIODE DE QUESTIC	DNS
	Aucune personne n'étar	nt présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.
2024-07-207	LEVÉE DE LA SÉANCE	
	II est proposé par : Appuyé par :	M. le Conseiller régional Richard PotvinM. le Conseiller régional Michel Péloquin
	Que la séance soit levée à 18h39.	
		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET
	Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).	
		Vincent Deguise Préfet
		M ^e Jessica St-Pierre, Directrice des affaires juridiques et greffière
	CERTIFICAT DE DISPO	ONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les fins auxquelles la dépense prévue à la résolution 2024-07-206 est engagée.

Délivré à Sorel-Tracy le 10 juillet 2024

François Chalifour Directeur général et greffier-trésorier